

Plan d'action biologique

Principales recommandations pour un plan d'action national sur l'agriculture biologique au Canada

Le Canada a besoin d'un cadre stratégique pour l'agriculture biologique afin de poursuivre la croissance de l'agriculture biologique sur le marché mondial et répondre à la demande des consommateurs pour des aliments cultivés sous un système de production durable et respectueux du climat.

Le secteur a élaboré un Plan d'action biologique pour accélérer la croissance du secteur biologique canadien tout en aidant le gouvernement à atteindre ses objectifs stratégiques (notamment en matière d'économie, de commerce, de climat, de durabilité, de santé et de bien-être des animaux) et à protéger nos sols, nos cours d'eau, notre climat et notre approvisionnement alimentaire. Le plan se compose de quatre (4) piliers clés qui prévoient des actions de croissance dans l'ensemble de la chaîne de valeur de l'agriculture biologique.

Bien que le secteur puisse développer de nombreux aspects du Plan d'action biologique en modifiant les programmes existants du Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCAD), l'absence d'orientations politiques spécifiques de la part du gouvernement fédéral entrave la mise en œuvre de la stratégie globale et ses avantages pour l'agriculture canadienne.

En outre, il existe des cadres politiques, des lois et des règlements spécifiques au secteur biologique pour les 44 concurrents commerciaux du Canada qui ont signé des ententes d'équivalence pour le commerce des produits biologiques. Nous demandons donc au gouvernement fédéral de mettre en œuvre un cadre stratégique qui stimulera le secteur biologique au Canada.

4 Piliers pour la croissance du secteur biologique

PILIER 1 : Cadre et infrastructure pour la croissance

L'industrie joue un rôle essentiel dans la croissance continue et la prospérité du secteur. Il est essentiel de renforcer les capacités des institutions et des associations biologiques aux niveaux fédéral et provincial et de mettre en place un cadre durable pour soutenir une croissance à long terme afin de coordonner le secteur, d'équilibrer l'offre et la demande et de créer un modèle financier autosuffisant.

ACTIONS RECOMMANDÉES

Recommandation 1.1 : Élaborer et mettre en œuvre un nouveau cadre stratégique pour l'innovation et la croissance de l'agriculture biologique (par exemple, Plan d'action pour l'agriculture biologique). Mettre en œuvre des politiques nationales ambitieuses et fixer des objectifs nationaux pour la croissance de l'agriculture biologique (augmentation de la superficie des exploitations et du nombre d'exploitants, objectifs de vente de produits biologiques, sur les marchés publics et d'exportation de produits biologiques).

Recommandation 1.2 : Procéder à un examen départemental interministériel des politiques nationales relatives à la biodiversité, la qualité de l'eau, le bien-être animal et le développement des marchés afin d'y inclure des mesures de soutien à l'agriculture biologique, à la recherche et au développement des marchés. Identifier les politiques ou les programmes ayant un impact négatif inattendu sur les agriculteurs biologiques, les pratiques

Canada
Organic
trade association
Biologique
Association pour le commerce
du Canada

COG
Canadian Organic Growers
Cultivons Biologique Canada

OFC FBC
ORGANIC FEDERATION OF CANADA
FÉDÉRATION BIOLOGIQUE DU CANADA

agricoles biologiques ou la compétitivité.

Recommandation 1.3 : Faire de la production biologique un outil permettant d'atteindre les objectifs stratégiques de plusieurs ministères (AAC, ECCC, ISDE, Santé Canada, Affaires mondiales Canada et Développement économique rural) en tenant compte des engagements internationaux du Canada (Objectifs de développement durable (ODD), Protocoles sur la biodiversité, Contributions déterminées au niveau national).

Recommandation 1.4 : Inclure les objectifs biologiques pertinents et les initiatives stratégiques prioritaires du Plan d'action biologique en matière de conversion agricole, d'innovation et de recherche dans la Stratégie pour une agriculture durable du gouvernement canadien.

Recommandation 1.5 : Coordonner un groupe de travail gouvernemental interministériel chargé d'établir des cibles nationales avec la participation d'ECCC, d'AAC, de Santé Canada, d'Affaires mondiales Canada, de Statistique Canada et de l'ACIA. Consulter le groupe de travail fédéral-provincial-territorial (FPT) sur l'agriculture pour s'assurer de la contribution et de la collaboration des provinces et des territoires.

Recommandation 1.6 : Créer un Conseil de l'alimentation et de l'agriculture biologiques, doté d'une fonction consultative directe et mandatée par le ministre et le ministère de l'Agriculture. Le conseil évaluera et élaborera des recommandations en matière de politique biologique, conseillera les ministères sur l'impact des politiques sur le secteur biologique, encouragera l'intégration des mesures biologiques dans les politiques plus générales et surveillera la mise en œuvre du plan d'action biologique.

Recommandation 1.7 : Modifier la Partie 13 du *Règlement sur la salubrité des aliments pour les Canadiens* (section sur les produits biologiques) afin de renforcer la marque biologique, lutter contre la fraude, mettre en place un mécanisme de financement de l'industrie, harmoniser les règlements sur les produits biologiques dans l'ensemble des provinces et des territoires, assurer une plus grande transparence des exploitants biologiques et uniformiser les pratiques d'application de la loi.

Recommandation 1.8 : Fournir un financement permanent pour l'examen et l'interprétation des Normes biologiques canadiennes.

Recommandation 1.9 : Investir dans les organisations du secteur biologique afin d'aider le secteur à implanter les politiques sur les marchés et au niveau de la production.

Recommandation 1.10 : Investir dans la formation d'employés spécialisés en production et réglementation des produits biologiques chez AAC.

Recommandation 1.11 : Augmenter le personnel de l'ACIA spécialisé dans le secteur biologique et améliorer la formation des inspecteurs afin de protéger l'intégrité des produits biologiques et prévenir la fraude, dans le but de maintenir la confiance du public, demeurer concurrentiel et protéger la réputation du Canada.

Recommandation 1.12 : Accroître la collecte et le partage des données sur la production et le marché biologiques au sein des ministères et au public.

PILIER 2 : Accélérer la croissance et l'innovation dans la production biologique

Malgré une demande croissante, le Canada perd du terrain dans le domaine de la production biologique. La production nationale (superficie et exploitants) doit augmenter pour répondre à la demande croissante de produits biologiques, réduire la dépendance croissante à l'égard des importations et soutenir les objectifs du Canada en matière

Canada
Organic
trade association
Biologique
Association pour le commerce
du Canada

COG
Canadian Organic Growers
Cultivons Biologique Canada

OFC FBC
ORGANIC FEDERATION OF CANADA
FÉDÉRATION BIOLOGIQUE DU CANADA

de résilience face au changement climatique, d'environnement et d'économie. Les politiques doivent s'attaquer au transfert des connaissances et aux risques financiers et techniques qui constituent des obstacles à l'adoption de l'agriculture biologique, réduire les risques liés à la conversion et investir dans la productivité et la rentabilité des exploitations agricoles.

ACTIONS RECOMMANDÉES

Recommandation 2.1 : Créer un fonds pour l'innovation et la croissance de l'agriculture biologique afin de soutenir des activités telles que les «chèques de conversion (services-conseils)» pour les agriculteurs qui s'intéressent à l'agriculture biologique, les activités de démonstration et d'éducation sur les meilleures pratiques biologiques, les activités d'innovation à la ferme et la recherche.

Recommandation 2.2 : Renforcer la capacité des organisations du secteur biologique pour qu'elles pilotent la mise en œuvre des politiques et fournissent efficacement des services de transfert de connaissances et de formation.

Recommandation 2.3 : Accroître considérablement l'accès à la vulgarisation biologique pour les agriculteurs en conversion et les agriculteurs biologiques (p. ex., programme de mentorat agricole, programmes de formation des formateurs, démonstrations à la ferme, transfert de connaissances entre pairs).

Recommandation 2.4 : Mettre en place et financer de nouvelles mesures de soutien pour les agriculteurs biologiques en conversion vers l'agriculture biologique (par exemple, un programme national de conversion vers l'agriculture biologique).

Recommandation 2.5 : Mettre en place un programme de partage des coûts de certification.

Recommandation 2.6 : Adapter les programmes existants de la PCAD pour faciliter la participation des agriculteurs biologiques (p. ex., reconnaître les premiers adoptants, récompenser le cumul des pratiques, soutenir les producteurs autochtones).

Recommandation 2.7 : Adapter les programmes provinciaux d'assurance-récolte et les autres programmes de gestion des risques de l'entreprise pour tenir compte des risques propres à l'agriculture biologique.

Recommandation 2.8 : Valoriser financièrement les services écosystémiques engendrés par les pratiques biologiques.

PILIER 3 : Stimuler le développement du marché biologique

Il est essentiel de garantir un marché stable pour les produits finis de l'agriculture biologique afin d'assurer la viabilité à long terme du secteur. Une stratégie élargie comprenant l'éducation, la promotion et des programmes pour les transformateurs, les détaillants, les fournisseurs de services alimentaires et les consommateurs permettra d'accroître l'accès au marché et les possibilités commerciales, tant au niveau national qu'international.

ACTIONS RECOMMANDÉES

Recommandation 3.1 : Créer un fonds pour le développement des marchés biologiques, afin d'informer et créer des campagnes de sensibilisation pour les consommateurs, améliorer l'information sur les marchés, stimuler la collaboration au sein de la chaîne de valeur et la collaboration du secteur biologique avec les acteurs de la vente au détail et des services alimentaires.

Recommandation 3.2 : Promouvoir les producteurs et les marchés biologiques locaux et régionaux afin de donner la priorité à la croissance de la production canadienne plutôt qu'aux importations pour répondre à la demande locale.

Recommandation 3.3 : Promouvoir les exportations



de produits biologiques.

Recommandation 3.4 : Affecter un financement annuel à la promotion de la marque Biologique Canada et à la sensibilisation des consommateurs aux avantages de l'agriculture biologique pour l'environnement, le climat, le bien-être des animaux, les économies locales et la sécurité alimentaire. Jusqu'en 2030, financer à 100 % les campagnes visant à sensibiliser les consommateurs et à renforcer la confiance dans la marque Biologique Canada.

Recommandation 3.5 : Lancer une stratégie nationale pour l'Approvisionnement en produits biologiques, comprenant des objectifs nationaux de 60 % de produits biologiques dans les cuisines du secteur public, et financer des activités éducatives pour les agents d'approvisionnement nationaux et provinciaux et le personnel des cuisines en vue d'un approvisionnement biologique et d'une transition vers des repas biologiques à base de végétaux.

PILIER 4 : Promouvoir la recherche avec un impact

La recherche scientifique en agriculture biologique stimule l'innovation et la productivité dans les systèmes de production alimentaire durables et résilients, transférables à l'ensemble de l'agriculture. L'investissement dans la recherche biologique renforce un modèle à faible niveau d'intrants qui contribue à l'atténuation du changement climatique, favorise la santé des sols et la biodiversité, augmente les recettes à la ferme et s'appuie sur un système de certification reconnu et réglementé à l'échelle internationale.

ACTIONS RECOMMANDÉES

Recommandation 4.1 : Augmenter les fonds spécifiquement consacrés à la recherche sur l'agriculture biologique.

Recommandation 4.2 : Réduire ou supprimer pendant au moins cinq ans les contributions de contrepartie en espèces exigées pour appliquer aux programmes de recherche fédéraux et provinciaux pour le nouveau secteur biologique.

Recommandation 4.3 : Rendre obligatoire l'intégration du secteur biologique dans les priorités de recherche d'AAC.

Recommandation 4.4 : Reconnaître et financer la recherche suivant les priorités identifiées dans le cadre des Grappes scientifiques biologiques.

Recommandation 4.5 : En collaboration avec le secteur biologique, consacrer et certifier biologiques davantage de terres de recherche.

Recommandation 4.6 : Accorder des subventions aux universités et autres instituts de recherche pour la recherche sur l'agriculture biologique.

Recommandation 4.7 : Continuer à investir dans des laboratoires vivants liés à l'agriculture biologique. Soutenir les activités liées au transfert et à la communication des résultats scientifiques aux agriculteurs, aux chercheurs, aux conseillers, etc.

Recommandation 4.8 : Procéder à un inventaire complet de la recherche scientifique sur l'agriculture biologique, sous l'angle de l'amélioration de la performance environnementale, de l'augmentation de la productivité et des revenus agricoles, et du renforcement de la résilience de l'agriculture, afin d'éclairer les politiques et les programmes.

Inclure la recherche publique et privée, ainsi que la recherche menée dans d'autres juridictions.



Canada
Organic
trade association
Association pour le commerce
Biologique
du Canada



COG
Canadian Organic Growers
Cultivons Biologique Canada



OFC FBC
ORGANIC FEDERATION OF CANADA
FÉDÉRATION BIOLOGIQUE DU CANADA